

# L'aviculture : une composante

Le Gers a une tradition de polyculture-élevage. L'aviculture de chair s'y est développée dès les années 60 à partir d'un des trois programmes test au niveau national mis en place pour évaluer la capacité de l'aviculture à être une source de diversification.

Entre les années 1970 et 2000, l'aviculture de chair gersoise s'est organisée et structurée en développant les productions sous label rouge, tout en conservant une filière classique, pour répondre aux nouvelles demandes de la société et à ses circuits de distribution. Elle est devenue une composante essentielle de la ferme Gers (15 % du produit brut avec les palmipèdes gras, en deuxième position après les céréales), indispensable pour l'équilibre économique de nombreuses exploitations et une voie de diversification adaptée à nos zones défavorisées. Aujourd'hui, l'aviculture gersoise a besoin de consolider ses infrastructures et de prendre de nouvelles initiatives pour continuer à être un partenaire fort dans l'organisation des Fermiers du Sud Ouest et rester un des piliers de l'économie du département.



## 80 % des poulets végétaux consommés dans le Grand Sud sont importés

La consommation de poulet dans le Grand Sud (régions Aquitaine, Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon) se répartit à 82 % en poulet végétal et 18 % en poulet Label.

La production de poulet végétal sur cette même région ne couvre que 19 % de ce besoin (19 000 tonnes

sur 102 000 tonnes) alors que la production label est 2 fois plus importante que le marché régional (44 000 tonnes pour 22 000 tonnes).

Le Grand Sud importe donc plus de 80 000 tonnes de poulet végétal.

A l'heure du produire local -

consommer local, du développement des circuits de proximité et des bilans carbone, l'approvisionnement des abattoirs régionaux sur des origines en provenance d'autres régions françaises apparaît de moins en moins compatible avec les exigences du développement durable.

## Plus d'1 poulet sur 3 consommé en France est importé

La consommation de volailles des ménages français est passée de 12 kilos par personne dans les années 70 à 25 kilos actuellement en raison principalement de l'accessibilité économique et des qualités diététiques de cette viande.

La France se singularise par la segmentation entre une filière Label Rouge et une filière classique de volaille de chair dont fait partie le poulet végétal.

Sur un marché national de 918 200 tonnes équivalent carcasses de poulets consommés en France, le poulet végétal représente 756 700 tonnes dont 38 % sont importées.

En 10 ans, l'Union Européenne a triplé ses importations de volailles en raison notamment d'un handicap de compétitivité des prix avec les pays tiers. Par exemple, les coûts de production sortie élevage hors main d'oeuvre de l'éleveur en 2006 étaient de 0,45 €/kg vif au Brésil contre 0,69 €/kg en France.

Le contexte de crise économique et la réduction durable du budget des ménages consacré à l'alimentation explique une tendance lourde du consommateur à privilégier des produits standards pour la consommation courante et réserver les produits de qualité supérieure (comme le label) à des occasions particulières.

Les consommateurs français incitent donc les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et leurs fournisseurs à proposer un panel très diversifié de produits tant en terme de présentation (entier, découpé, élaboré) que de prix.

Cela se traduit par une complémentarité totale entre les filières avec 90 % du Label vendu en pièce entière et 90 % du végétal vendu en découpé et en élaboré. Si l'on ramène la problématique à l'échelon local, il est indispensable pour des fournisseurs comme les abattoirs de Condom ou de Saramon de disposer d'une gamme complète pour être référencé.

## Les points forts de l'aviculture gersoise

La création d'Avigens en 1975 a été un élément déterminant dans le développement et l'importance que représente l'aviculture dans le Gers aujourd'hui.

En effet, le besoin d'une structure interprofessionnelle pour développer la production des volailles sous label rouge a aussi permis aux principaux opérateurs de la filière de développer des schémas de production en cohérence avec les attentes des abattoirs et notamment pour le besoin en approvisionnement de poulets classiques.

Ainsi le développement du poulet label et des volailles festives du Gers ont donné l'image de marque que l'on connaît aujourd'hui aux volailles fermières du Gers sachant qu'une production de poulets végétaux était menée en parallèle pour assurer le fonctionnement des abattoirs et répondre à la demande du commerce.

Dans un contexte concurrentiel toujours plus vif, la structuration de l'aviculture gersoise a permis d'attirer les grands metteurs en marché et de rebondir dans les moments difficiles comme lorsque Gastronomie a pallié au dépôt de bilan de Bourgoin.

Plus récemment un nouveau pallier a pu être franchi dans la sécurisation de la filière avec la création des Fermiers du Sud Ouest (voir organigramme ci contre) et grâce à l'implication financière des 4 grandes coopératives du Sud Ouest (Vivadour, Maisadour, Euralls et Terres du Sud) dans les abattoirs régionaux, dont ceux de Condom et Saramon.

Avec 11 millions de volailles de chair, dont 6 millions sous label rouge, le Gers est un département reconnu pour sa production de volaille tant par les professionnels de la filière que par les consommateurs. Pourtant il ne représente que 6 % en

# essentielle de la ferme Gers

## Les enjeux pour demain

Les deux abattoirs gersois ont traité 18 900 tonnes équivalent carcasses en 2010 réparties quasiment à parts égales entre le Label et le végétal. Les deux tiers des 9 400 tonnes de poulet végétal ne sont pas produits sur le département et le tiers en provenance du Gers est tributaire de la capacité des organisations de production à renouveler leurs outils de production.

Sans le poulet végétal les abattoirs Gersois ne peuvent pas fonctionner remettant ainsi en cause toute la production Label existante et les projets en cours de poulets «en liberté» et de poulets bio.

En effet, sans ses outils industriels, le Gers perdrait de sa capacité à peser en faveur des volailles fermières du Gers dans les choix stratégiques commerciaux du groupe Fermiers du Sud Ouest.

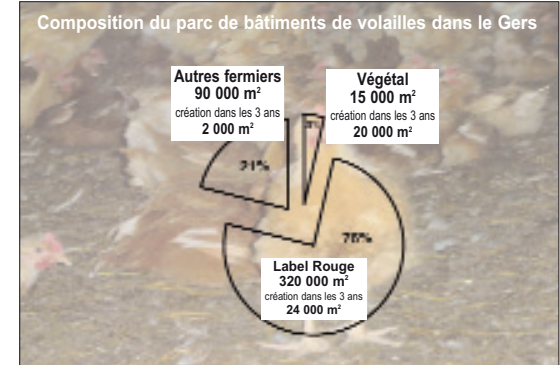
L'enjeu est majeur pour le département, puisqu'au delà des 300 emplois des abattoirs directement concernés, ce sont 200 emplois salariés et 500 éleveurs de la filière qui n'auront plus d'activité.

Concernant le développement durable, l'aviculture gersoise dispose de tous les atouts pour répondre aux exigences économiques, environnementales et sociétales.

Les ateliers de production sont majoritairement en mode extensif avec une alimentation composée de céréales produites localement. Elle dispose de fabriques d'aliment et d'abattoirs au coeur de la zone de production qui limitent l'impact de la logistique de transport.

En terme d'offre, la complémentarité des systèmes de production de l'aviculture gersoise Gers permet d'être présent dans les différents circuits de distribution et de répondre aux besoins de toutes les catégories d'acheteurs.

L'objectif de la profession pour demain est de développer l'approvisionnement des différents circuits de proximité, depuis le restaurateur ou la cantine locale jusqu'aux grandes cuisines centrales comme celle de Toulouse ou Bordeaux.



## Lexique :

**Poulet végétal (ou classique) :** Race de poulet à croissance rapide (différente du poulet label rouge qui est une race à croissance lente) dont l'alimentation est composée à 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, sans facteurs de croissance à activité antibiotique. La production gersoise est soumise à un cahier des charges strict contrôlé par un organisme de contrôle tiers.

**Appellation Gers :** L'utilisation du terme Gers sur l'étiquetage est réservée aux produits protégés par l'IGP (indication géographique protégée) Volailles du Gers et ne concerne que les volailles sous Label Rouge. Chaque maillon de la filière dans chaque type de production est soumis à une traçabilité très stricte et régulièrement contrôlée par des organismes tiers.

**Installation classée :** Les activités agricoles susceptibles de créer des risques, des dangers ou des nuisances vis-à-vis de l'environnement, mais aussi le voisinage, la salubrité publique sont soumises à des prescriptions définies dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'environnement (ICPE).

Il existe au sein de ces ICPE plusieurs niveaux d'exigences selon l'importance de l'activité. Ils se définissent pour les élevages avicoles en 3 classes dont la plus élevée et contraignante est l'autorisation (plus de 30 000 poulets et/ou équivalent).

Ces prescriptions concerneront entre autres les conditions d'implantation (distance,...) mais aussi les règles de stockage et d'épandages d'effluent pour la préservation des sols et des nappes phréatiques.

**Circuits de proximité :** Sur un territoire dont la dimension peut être variable (département, région, grande région,...), il s'agit des réseaux qui vont permettre de faire le lien entre le point de production et le point de consommation d'un produit sur ce même territoire.

On parle également de circuit court pour un produit vendu directement entre le producteur et le consommateur (à la ferme, sur un marché,...), semi court quand il y a un intermédiaire (volaillier, commerçant) et de circuit long lorsqu'il y a plusieurs intermédiaires entre les deux comme c'est le cas en général pour les produits en grandes surfaces.

## Les moyens mis en oeuvre

Chaque filière propose un plan d'action pour consolider et développer ses outils de production et de mise en marché. Ces plans d'actions sont totalement complémentaires.

**La filière longue** et le Groupe Fermiers du Gers ont besoin de renouveler leur parc de bâtiments que ce soit en label ou en végétal pour pallier aux cessations d'activité des éleveurs qui pour la plupart sont liés à des départs à la retraite.

La création de surfaces supplémentaires est nécessaire pour répondre à 2 besoins : d'une part la nécessité de retrouver un niveau de production de poulet végétal équivalent à celui de 2000 avec 100 000 poulets par semaine au lieu de 50 000 actuellement et d'autre part répondre à de nouveaux créneaux commerciaux comme le poulet liberté, le poulet bio et aussi le poulet label qui grâce à la notoriété du Gers peut perdre de nou-

velles parts de marché.

Le projet Vivadour s'inscrit dans ces objectifs avec la création de 4 sites de production de poulet végétal pour une surface globale de 20 000 m² et d'une soixantaine de bâtiments pour les autres productions soient 24 000 m² en tout.

Une vingtaine de jeunes agriculteurs sont concernés par ces projets car l'aviculture reste une des productions agricoles dont le marché est le plus stabilisé.

A noter que grâce au progrès en terme de mécanisation et de gestion des plans d'élevage ce type de production s'adapte bien aux femmes qui souhaitent s'installer en agriculture ou apporter un complément de revenu à leur conjoint.

**Les filières courtes et semi courtes** de volailles et de palmipèdes à foie gras ont développé un projet commun qui a obtenu la labellisa-

tion de Pôle d'Excellence Rurale (PER) Volailles de Qualité et Festives du Gers avec une dotation spécifique de l'Etat de 1 375 000 €.

Ce projet porté par la Communauté de Communes Coeur d'Astarac en Gascogne, soutenu et animé par la Chambre d'Agriculture du Gers a pour objectif principal de soutenir et développer l'approvisionnement des circuits de proximité de façon complémentaire à la filière longue.

La Profession Agricole ne peut que soutenir des projets qui visent à consolider un des piliers de l'agriculture gersoise mais elle doit veiller à ce que les projets proposés s'inscrivent totalement dans le développement durable : viabilité économique de l'outil, impact favorable sur l'économie et l'emploi local, protection de l'environnement et de la qualité de vie sur le territoire (respect de la réglementation notamment pour les installations classées).

## Les fermiers du Sud Ouest

